

RÈGLEMENT ET CHARTE DE BONNE CONDUITE POUR LES ACTIVITES CANINES PROPOSEES PAR ASKADOG

Pour le bon déroulement de nos activités, le règlement suivant est appliqué et s'adresse à tous les participants. Chaque participant doit prendre connaissance du présent document et signaler son approbation en cochant la case prévue à cet effet.

Article 1 - Identification et vaccination : Afin de pouvoir participer aux cours, aux promenades ainsi qu'aux autres activités proposées, votre chien doit être en règle avec la loi Suisse (pucé, vacciné, dédouané, etc.). Les chiens doivent être à jour de leur vaccin contre la rage et vermifugés. Ils doivent être en bonne santé, ne pas présenter de diarrhées, vomissements, toux ou blessures empêchant les contacts avec leurs congénères. En cas de doute, merci de nous en informer.

Article 2 - Conditions de refus et d'acceptation de l'animal : Les clients doivent connaître les notions de l'éducation positive afin de bien nous comprendre durant les activités. En cas de doute, ne pas hésiter à nous contacter afin d'en parler. Il vous sera peut-être conseillé de suivre un petit bilan afin de faire le point.

Les femelles en période de chaleurs ou gestantes ne sont pas admises.

Les promenades ainsi que certaines activités ne sont pas faites pour travailler de gros soucis de socialisation, seuls seront acceptés 1 ou 2 chiens maximum avec de légers problèmes de réactivité, ou des chiens en fin de rééducation pour qui ces promenades pourront être bénéfiques. Ne pas hésiter à nous contacter afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place pour votre chien.

Article 3 – Notre éthique : Les personnes utilisant des outils ou méthodes coercitives ne sont pas admises. Ne sont donc pas acceptés : les colliers anti-aboiements, les colliers électriques ou à jets de citronnelle, les colliers étrangleurs ou à pointes, ainsi que les muselières en nylon. Aucune forme de violence, qu'elle soit physique ou verbale, envers les chiens et/ou les humains ne sera tolérée. Nous nous réservons le droit d'exclure immédiatement du groupe, toute personne ayant un comportement violent. Par notre attitude, nous souhaitons promouvoir des valeurs de respect envers les chiens, leurs humains et l'environnement (nature, voisinage, propriétés et matériels environs). Traitez les autres participants et les chiens avec respect essayez de vous comprendre, ne jugez pas les autres mais entraidez-vous.

Article 4 – Responsabilité : Chaque personne est responsable de son chien, autant de sa santé que de son bien-être, et aussi responsable d'indiquer comment réagit son chien dans diverses situations ou interactions via le questionnaire ci-joint. Nous nous réservons le droit de vous informer que votre chien n'est pas prêt ou n'a pas sa place dans les promenades suivant son évolution. Nous pouvons également

vous demander de garder votre chien en longe ou de quitter la promenade si cela ne se passe pas bien. Nous demandons à tout participant de bien vouloir vérifier que son assurance responsabilité civile est en ordre de cotisation avant son inscription.

Article 5 – Participants : La promenade est ouverte aux couples et familles, mais maximum 3 personnes par chien. Les enfants sont les bienvenus à partir de 12 ans, mais ils doivent avoir une approche douce, calme et bienveillante. Ils doivent s'abstenir de jouer et d'exciter les chiens, notamment en lançant des bâtons ou tout autre objet. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants. Nous nous réservons le droit d'exclure du groupe, toute personne dont l'enfant gêne le bon déroulement de la randonnée. Selon les lieux de promenade, le nombre de chiens acceptés peut varier.

L'âge d'acceptation des enfants peut varier selon les activités proposées. Concernant les cours pour enfants, l'âge sera précisé pour chaque événement. Autant que faire se peut, nous organiserons les cours dans un lieu où les parents auront la possibilité de se désaltérer durant la période du cours.

Article 6 – Matériel : Chacun doit être en possession de son propre matériel :

- Votre chien doit être muni d'un harnais.
- Une laisse à trois points, pas de laisse à enrouleur.
- Eau et gamelle pour son chien.
- Une pochette avec des friandises.
- Une longe de 10 à 15 mètres.
- Des sachets de ramassage de déjections.

Article 7 – Bonne conduite : Les participants sont invités à respecter les principes suivants :

- ❖ Lors de votre arrivée, votre chien doit rester dans la voiture, le temps de procéder au paiement et vérifier la liste de présence.
- ❖ Ensuite, les chiens devront être tenus en laisse, en gardant une distance de 2 mètres minimum et en évitant les rencontres « nez-à-nez ».
- ❖ La laisse peut être remplacée par la longe uniquement au moment de la demande des éducateurs présents.
- ❖ Durant la promenade, lors d'un croisement avec un joggeur, un cycliste ou tout autre promeneur, votre chien doit être rappelé et sous votre contrôle.
- ❖ Lors d'un croisement avec un autre binôme humain-chien, la même règle s'applique.
- ❖ Ensuite seulement, vous pouvez d'un commun accord avec l'autre propriétaire et sur validation de l'éducateur, décider de libérer votre chien en longe pour leur permettre une approche contrôlée.
- ❖ Durant la promenade, lors de tout croisement, merci d'attendre l'approbation de l'éducateur avant de relâcher votre chien.
- ❖ Si votre animal est libéré et que le chien s'approchant en face est attaché, il est impératif de rappeler le vôtre.
- ❖ Donnez des friandises uniquement à votre chien et attendez que les autres truffes soient légèrement éloignées pour récompenser. (risques d'allergie et de protection de ressources)
- ❖ Les déjections doivent être ramassées et les sacs déposés dans les poubelles.
- ❖ Ne pas intervenir sur le chien d'un autre participant, mais se rapprocher de l'éducateur en cas de gêne ou d'une question.

Article 8 – Paiement : Le paiement se fait par Twint ou en espèce au début de l'activité. Nous vous remercions de bien vouloir prévoir la monnaie. En cas de désistement, merci de nous prévenir 48h avant. En cas de maladie, merci de nous prévenir dès que possible.

Selon le type d'activité un paiement anticipé validant l'inscription pourra être demandé.

Article 9 – Réseaux Sociaux : Le Propriétaire autorise à publier des photos de lui et/ou de son chien sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Site internet, Newsletter de l'éducateur). Nous ne pouvons pas être tenus responsables en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie par un tiers.

Si vous souhaitez être floutés ou ne pas apparaître sur les photos ou vidéos, merci de nous le faire savoir au début de l'activité.

Article 10 – Non-responsabilité : Toutes les précautions sont prises durant les promenades, les cours et toutes les autres activités canines, ceci afin d'éviter tout problème avec et entre les chiens. Malgré la prise de ces précautions, l'éducateur organisateur des activités ne peut être tenu responsable en cas d'accident provoqué par l'un des chiens ou l'un des participants.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et de la charte de bonne conduite

Date et lieu :

Nom et prénom :

Nom du chien :

Signature